



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

hebdomadaires régionaux de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

### Projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau

#### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 12 AVRIL 2005 À 19H30

Québec, le 30 mars 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc.* Cette séance, à laquelle participera le promoteur, sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 12 avril, à compter de 19 h 30, à la Salle du Club de l'âge d'or de Saint-Maurice de l'Échouerie, 34, chemin de l'Église.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté le 30 mars et se terminera le 14 mai 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 14 mai 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Gaspé, 25, rue de l'Hôtel de-Ville ;
- Auberge-motel Caribou Rivière-au-Renard, 82, boul. Renard Ouest, secteur Rivière-au-Renard, Gaspé.

#### QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

#### QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de

consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 14 mai 2005**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'audience publique d'une durée maximale de quatre mois et celui de médiation d'une durée d'environ deux mois.

### **LE PROJET**

Cartier énergie éolienne inc. propose d'aménager sur le territoire de la municipalité de Gaspé et de la MRC de la Côte-de-Gaspé un parc éolien d'une puissance de 100,5 MW. Le parc compterait 67 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune. Le projet s'étendrait sur une superficie de 4831 ha, dont 1796 ha seraient situés sur des lots privés et 3035 ha sur des territoires publics. Le parc serait mis en service pour une durée de 20 ans dès décembre 2006, date à laquelle débiterait la livraison d'électricité à Hydro-Québec. Le projet nécessiterait l'aménagement d'environ 25 km de nouvelles routes, le déboisement d'une superficie de 191 ha et l'installation de lignes et d'un poste électriques. Une ligne de transport de 161 kV relierait le nouveau poste électrique au poste d'Hydro-Québec à Rivière-au-Renard situé 29 km plus loin. Le démantèlement du parc éolien serait échelonné sur six mois au terme du contrat de livraison d'électricité. Les éoliennes ainsi que les lignes et le poste électriques seraient alors démontés et les terres utilisées pour l'exploitation du parc seraient remises à leur état d'origine.

L'étude d'impact estime que 100 emplois seraient créés lors de la construction et que 10 emplois seraient nécessaires à l'exploitation du site. Le coût du projet est évalué à 164 millions de dollars et la construction du parc éolien débiterait en mai 2006.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Le promoteur mentionne que les impacts engendrés par la traverse de cours d'eau lors de l'aménagement du site seraient négligeables, compte tenu de l'application de mesures d'atténuation et de l'évitement des frayères de l'omble de fontaine.

Dans l'étude d'impact, on indique que lors de l'exploitation du parc, l'impact des éoliennes sur le paysage serait faible étant donné que seulement quelques éoliennes seraient visibles à partir de points de vue jugés sensibles. De plus, aucune éolienne ne serait visible du phare de Pointe-à-la-Renommée. L'étude d'impact indique également que le niveau sonore provenant de l'exploitation du parc serait négligeable et respecterait les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La possibilité de collisions entre les oiseaux à statut particulier et les lignes électriques ou les éoliennes serait faible selon l'étude d'impact, car le milieu environnant serait peu favorable aux oiseaux à statut particulier. En outre, l'impact sur les espèces fauniques à statut particulier a été jugé faible par le promoteur.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Jean-Sébastien Fillion, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 538 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 538, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca](mailto:jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca).